

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : Commission communale pour l'Accessibilité – Désignations

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 qui a arrêté à 17 le nombre de représentants siégeant à la Commission Communale pour l'Accessibilité

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les membres de la Commission communale pour l'accessibilité par arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur Patrick GENRE, Maire de Pontarlier, nomme pour siéger au sein de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées :

En tant que titulaires, parmi les élus :

Madame Bénédicte HERARD, Adjointe

Monsieur Didier CHAUVIN, Adjoint

Madame Nathalie BESSON, Conseillère municipale

Monsieur Anthony GAUTHIER, Conseiller Municipal

Madame Michelle SCHMITT, Conseillère Municipale

Madame Martine DROZ-BARTHOLET, Conseillère Municipale

Monsieur Xavier MOYSE, Conseiller Municipal

En tant que suppléants, parmi les élus :

Monsieur Bertrand GUINCHARD, Adjoint

Madame Corinne GABELLI, Conseillère Municipale

Madame Valérie JACQUET, Conseillère Municipale

Monsieur Daniel DEFRASNE, Adjoint

Monsieur Pierre-Yves FRELET, Conseiller Municipal

Monsieur Gérard VOINNET, Conseiller Municipal

Monsieur Julien TOULET, Conseiller Municipal

ARTICLE 2 – Monsieur Patrick GENRE, Maire de Pontarlier, nomme au titre des personnalités qualifiées pour qu'elles siègent au sein de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées :

- Monsieur Michel PRENCIPE ou son représentant, en qualité de représentant de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) ;
- Madame Marie-Marcelle RAMPIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Malentendants ;
- Monsieur Jacques LOUVRIER ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association Valentin Haüy ;
- Madame Christine TYRODE ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Paralysés de France ;
- Madame Orlane BONNOT (Pôle accompagnement handicap) ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées (ADAPEI) ;
- Monsieur Jacques COLIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'association ELIAD (anciennement ASSAD) ;
- Monsieur Nicolas LONCHAMPT ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association « Ô Doux Gem » ;
- Monsieur Yves LECLERC ou son représentant, en qualité de représentant de l'association Croix Rouge ;
- Madame Anne-Sophie MAIRE ou son représentant, en qualité de représentant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Madame Françoise GAZELLE ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association « Elan ».

ARTICLE 3 : Le mandat de ces personnalités qualifiées nommées par Monsieur le Maire est effectif jusqu'à ce qu'il soit procédé à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pontarlier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux intéressés ;
- publié ;
- transmis au contrôle de légalité.

1 ex Arrêtés du Maire
 1 ex intéressé(es)
 1 ex Service Juridique
 1 ex Direction Générale
 1 ex DIFE

PONTARLIER, le
 Le Maire 14 JAN. 2025

Patrick GENRE

